

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-FRANÇOISE, TENUE À LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE, LE MARDI 1 MARS
2022, À 20H.**

1. PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À laquelle sont présents :

Monsieur Sylvain Pelletier, conseiller #1
Madame Chantal Séguin, conseillère #2
Monsieur Louis Touchette, conseiller #3
Monsieur Alain Leblanc, conseiller #4
Monsieur Mario Lyonnais, maire

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire.

Est absent :

Monsieur Yoland Neault, conseiller #5
Monsieur Yvon Paulin, conseiller #6

Est également présent :

Madame Carine Neault, directrice générale et greffière-trésorière

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

25-03-2022

IL EST PROPOSÉ par Chantal Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1 février 2022
5. Correspondance
6. Finances
 - 6.1 Dépenses
 - 6.2 Revenus
7. Dépenses à approuver
 - 7.1 Inscription des élus au cours « Le comportement éthique »
 - 7.2 Achat d'armoires pour le bureau municipal
8. Demandes
 - 8.1 Clef de la galerie – Demande de location de la salle municipale
 - 8.2 Association de soccer les Seigneuries (ASLS) – Demande de location de la salle multifonctionnelle
9. Affaires courantes
 - 9.1 Nomination d'un représentant au Comité culturel de la MRC de Bécancour
 - 9.2 Heures d'ouverture du bureau municipal
 - 9.3 Ajout du Comité des Loisirs aux assurances de la municipalité
10. Règlements
 - 10.1 Avis de motion – Règlement 27-2022 édictant un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
11. Rapport des comités
12. Affaires nouvelles
13. Période de question
14. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1 FÉVRIER 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1 février 2022;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à sa lecture;

26-03-2022

IL EST PROPOSÉ par Sylvain Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance du 1 février 2022.

ADOPTÉE

5. CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance du conseil et résume les communications ayant un intérêt public.

6. FINANCES

6.1 DÉPENSES

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles du mois de février 2022 pour un montant total de 91 614,73\$ incluant les salaires. L'ensemble des déboursés inclut également la liste des dépenses du directeur général tel que prévu dans le règlement #11-2020 sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses;

27-03-2022

IL EST PROPOSÉ par Louis Touchette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des dépenses et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE

6.2 REVENUS

Les revenus du mois précédent totalisent un montant total de 124 167,84\$ incluant les revenus de perception.

7. DÉPENSES À APPROUVER

7.1 INSCRIPTION DES ÉLUS AU COURS « LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE »

CONSIDÉRANT QUE, en vertu de l'article 15 de la LEDMM, tout membre d'un conseil d'une municipalité, élu ou réélu, doit, dans les six mois du début de son mandat, participer à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

CONSIDÉRANT QUE cette formation vise à susciter une réflexion éthique en matière municipale, à favoriser l'adhésion aux valeurs énoncées par le code d'éthique et de déontologie de la municipalité et à permettre l'acquisition de compétences pour assurer la compréhension et le respect des règles prévues par celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités du Québec (FQM) offre cette formation à distance à différentes dates et que chaque élu a la possibilité de suivre la formation à la date et heure qui lui convient le mieux;

28-03-2022

IL EST PROPOSÉ par Chantal Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal autorise l'inscription de tous les élus aux cours « Le comportement éthique » offert par la FQM pour un coût de 149,00\$ plus taxes par élu.

ADOPTÉE

7.2 ACHAT D'ARMOIRES POUR LE BUREAU MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE, suite au déménagement du bureau municipal, il était prévu de faire l'installation d'armoires pour le rangement de la papeterie et des fournitures de bureau;

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été demandée auprès de BMR Matériaux Fortierville pour des caissons d'armoire et un comptoir et que le coût est de 1 499,86\$;

29-03-2022

IL EST PROPOSÉ par Chantal Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat de caisson d'armoire et d'un comptoir au coût de 1 499,86\$ chez BMR Matériaux Fortierville.

ADOPTÉE

8. DEMANDES

8.1 CLEF DE LA GALERIE – DEMANDE DE LOCATION DE LA SALLE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE la Clef de la galerie souhaite organiser une « matinée pyjama » pour les jeunes de 6 à 11 ans lors de laquelle ils pourront préparer leur déjeuner et faire des diverses activités;

CONSIDÉRANT QUE la Clef de la galerie a présenté une demande afin de louer la salle municipale gratuitement pour la tenue de cette activité le 26 mars 2022 de 9h à 13h;

CONSIDÉRANT QUE cette activité est offerte gratuitement aux jeunes;

30-03-2022

IL EST PROPOSÉ par Sylvain Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de la Clef de la Galerie et de louer la salle municipale gratuitement pour la tenue de l'activité « matinée pyjama » le 26 mars prochain.

ADOPTÉE

8.2 ASSOCIATION DE SOCCER LES SEIGNEURIES (ASLS) – DEMANDE DE LOCATION DE LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE

CONSIDÉRANT QUE l'Association de soccer les Seigneuries (ASLS) souhaite utiliser la salle multifonctionnelle pour débiter les pratiques des équipes de soccer en attendant que les terrains extérieurs soient prêts;

CONSIDÉRANT QUE l'ASLS a présenté une demande afin de pouvoir louer la salle multifonctionnelle gratuitement pour les pratiques intérieures à raison d'une fois par semaine à partir du 13 avril pour environ 6 semaines;

31-03-2022

IL EST PROPOSÉ par Louis Touchette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de permettre à l'ASLS de louer gratuitement la salle multifonctionnelle pour les pratiques intérieures de soccer à partir du 13 avril pour une période d'environ 6 semaines.

ADOPTÉE

9. AFFAIRES COURANTES

9.1 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU COMITÉ CULTUREL DE LA MRC DE BÉCANCOUR

Remis à une séance ultérieure. Un appel sera lancé aux citoyens de la municipalité.

9.2 HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Françoise souhaite ajuster les heures d'ouverture du bureau municipal au public;

32-03-2022

IL EST PROPOSÉ par Chantal Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- QUE les heures d'ouverture au public du bureau municipal soient modifiées telles que suit à compter du 7 mars 2022 :
 - Lundi : ouvert de 13h à 16h
 - Mardi : ouvert de 9h 12h et de 13h à 16h
 - Mercredi : ouvert de 9h à 12h et de 13h à 16h

- Jeudi : ouvert de 9h à 12h et de 13h à 16h
- Vendredi : fermé au public

- QUE les employés de la municipalité soient autorisés à effectuer du télétravail lors des journées où le bureau municipal est fermé.

ADOPTÉE

9.3 AJOUT DU COMITÉ DES LOISIRS AUX ASSURANCES DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE le Comité des Loisirs doit posséder une assurance générale;

CONSIDÉRANT QU'il est possible d'assurer le Comité des Loisirs à même les assurances de la Municipalité pour une prime beaucoup moins élevée;

33-03-2022

IL EST PROPOSÉ par Chantal Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Sainte-Françoise accepte de faire l'ajout du Comité des Loisirs de Sainte-Françoise aux assurances de la municipalité.

ADOPTÉE

10. RÈGLEMENTS

10.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT #27-2022 ÉDICTANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

34-03-2022

Louis Touchette donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il sera proposé l'adoption du règlement #27-2022 édictant un Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux. Le projet de règlement est déposé séance tenante et il est disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

11. RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du conseil font rapport de leurs comités respectifs.

12. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune résolution adoptée dans ce point.

13. PÉRIODE DE QUESTION

Une période de question est tenue.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

35-03-2022

IL EST PROPOSÉ PAR Chantal Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance ordinaire soit levée à 21h.

ADOPTÉE

Je, Mario Lyonnais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal ».

Mario Lyonnais, maire

Carine Neault, directrice générale et greffière-trésorière